

Nombre de membres présents : 14 votants
Nombre de membres absents : 10
Quorum atteint

ORDRE DU JOUR

I. Conseil d'administration

1. Approbation du procès-verbal du CA du 28 novembre 2022

II. Affaires administratives et financières

2. Compte financier 2022
3. Remise d'ordre cantine fin juin, début juillet
4. Tarifs cantine pour les élèves de CM2 et les professeurs des écoles
5. Admissions en non valeur des créances de DP impayées
6. DBM de prélèvements sur fonds de réserves

III. Vie scolaire et pédagogique

7. Fournitures scolaires année scolaire 2023-2024
8. Présentation classe CHAAP (Classe à Horaires Aménagées Arts Plastiques), invitée :
Mme Ekici, professeure d'arts plastiques
9. Proposition de ventilation de la DGH

Président

Mme Angélique BECK, principale



Secrétaire

M. Robin ANGEBAUD, professeur



 <p>COLLÈGE FONTENAY 35, rue Antoine Châtel B.P 97628 35176 CHARTRES de BRETAGNE 02.99.77.16.00 ce.0351852v@ac-rennes-fr</p> <p>PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION Du 16 mars 2023</p>	<p>2022-2023</p> <p>Séance n°5</p>
<p>COMPTE RENDU DES DÉBATS</p>	<p>RÉSERVÉ A</p>

Liste de présence des membres

I. Représentants de l'administration, des collectivités et des personnalités qualifiées

Titulaires

1. Angélique BECK, principale
2. Annick PATCHE, principale adjointe
3. Sylvie RIDARD, gestionnaire
4. Gaëlle BERTIN, C.P.E
5. Sébastien GUERET, conseiller départemental
6. Cécile BOUTON, conseillère départementale
7. Maryline KOUBA, adjoint à la jeunesse
8. Maud COSSON, personnalité qualifiée

présente
présente
présente
présente
excusé
présente
excusée
excusée

Suppléants

Roger MORAZIN
Michèle MOTEL

II. Représentants des personnels (enseignants, éducation, ATOSS)

Titulaires

1. Delphine GOURAULT, professeure
2. Sébastien CHEVER, professeur
3. Robin ANGEBAUD, professeure
4. Philippe CUSIN, professeur
5. Soazic MABILAIS, AED
6. Mérédith ROGER, AED
7. Laurence GENOUEL, secrétaire
8. Marylène GUILLOTTEL, infirmière

présente
excusé
présent
excusé
présente
présente
excusée
excusée

Suppléants

Anne DAVID
Ester BAUDUIN
Cécile BOCLE
Sarah PASQUE **présente**
Emilie LEDAN
Claudie DENOUAL

III. Représentants des parents et des élèves

Titulaires

1. Laurence DOCQUIER, parent d'élève
2. Virginie DONDEL, parent d'élève
3. Elsa JULIEN, parent d'élève
4. Philippe DONNARD, parent d'élève
5. Yannick TUAL, parent d'élève
6. Aloys NIYONIZIGIYE, parent d'élève
7. FARIA BRUNEL Romane, élève de 3A
8. Emma DRACI, élève de 3B

présente
excusée
présente
excusé
présent
excusé
excusé
excusé

Suppléants

Delphine SIRERA
Christelle SCHINDLER
Ludovic BATTAS
Ghalia ACHIKADNOUNI
Vincent FORTIN **présent**
Maël GOUIN (3C)
Mathilde LE GALL(3B)

 <p>COLLÈGE FONTENAY 35, rue Antoine Châtel B.P 97628 35176 CHARTRES de BRETAGNE 02.99.77.16.00 ce.0351852v@ac-rennes-fr</p> <p>PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION Du 16 mars 2023</p>	<p>2022-2023</p> <p>Séance n°5</p>
---	--

<p>COMPTE RENDU DES DÉBATS</p>	<p>RÉSERVÉ A</p>
---------------------------------------	-------------------------

<p>I. Conseil d'administration</p> <p>1- Approbation du procès-verbal du CA du 28 novembre 2022</p> <p>Sans remarque ni question de la part de l'assemblée, le PV du CA du 28 novembre 2022 est adopté.</p> <p>Vote à l'unanimité (<u>Délibération n° 35</u> : 14 pour, 0 contre, 0 abstention).</p> <p>II. Affaires administratives et financières</p> <p>2- Compte financier 2022</p> <p>Monsieur Bosser Agent comptable du lycée Anita Conti est présent. Il présente l'agence comptable, composée de 8 établissements dont Guichen, Laillé, Crevin, Orgères, Bruz, Chartres et Le Rheu.</p> <p>Il informe qu'il va présenter un bilan comptable de l'exécution budgétaire du collège, il ne juge que de la légalité des décisions, en aucun cas de l'opportunité des décisions budgétaires. M. BOSSER explique qu'il y aura un vote sur l'arrêt des comptes de l'exercice 2022, puis un second vote sur la répartition du résultat. Il souligne la particularité des réserves au collège de Chartres : le fonds de réserves est séparé entre le service général et le service restauration et hébergement.</p> <p>La situation à l'agence comptable est actuellement tendue. L'agence comptable est en effet auditée par la DRFIP (Direction des Finances Publiques) sur la période de janvier au 17 mars, dans un contexte où :</p> <ul style="list-style-type: none">- les établissements rattachés commencent à déployer le nouveau logiciel de comptabilité budgétaire, OPALE- le contexte budgétaire est compliqué à cause de l'énergie (factures de gaz et électricité)- l'agence comptable compte un grand nombre de voyages qui engendre un gros travail de l'agence comptable notamment lors des régies. <p>M.BOSSER alerte sur l'organisation de ces voyages sans passer par des</p>	
--	--

 <p>COLLÈGE FONTENAY 35, rue Antoine Châtel B.P 97628 35176 CHARTRES de BRETAGNE 02.99.77.16.00 ce.0351852v@ac-rennes-fr</p> <p>PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION Du 16 mars 2023</p>	<p>2022-2023</p> <p>Séance n°5</p>
---	--

<p>COMPTE RENDU DES DÉBATS</p>	<p>RÉSERVÉ A</p>
---------------------------------------	-------------------------

voyagistes. Certes cela permet d'obtenir un prix plus bas pour les familles, mais cela engendre également un « coût » en temps de travail et des complications selon les partenaires du séjour. Aussi l'agent comptable conseille vivement et par expérience de contracter avec des voyagistes.

Sylvie RIDARD, gestionnaire, souligne que la situation est également compliquée pour le service gestion du collège car la secrétaire d'intendance, en arrêt maladie depuis mi-octobre n'est pas remplacée. L'agent comptable énumère les missions du service de gestion et laisse Mme RIDARD présenter le rapport de gestion de l'ordonnateur pour l'année 2022.

Mme RIDARD rappelle qu'il n'y a pas eu d'opération en capital en 2022 (bien acheté à plus de 800€ HT qui entre dans le patrimoine de l'établissement). C'est la 1ère année que cela se produit car depuis 2018, le collège a réalisé des investissements chaque année.

Mme RIDARD informe également qu'en 2022, les dépenses pédagogiques ont très fortement augmenté. C'est essentiellement dû à la réalisation et au financement du projet Greenlandia.

La gestionnaire relève les difficultés qu'elle a à gérer les factures liées au projet « Cordées de la réussite ». Elle informe qu'elle souhaite qu'une convention soit rédigée et signée de tous les établissements de l'enseignement secondaire et du supérieur concernés par ces Cordées. Cette convention définira les procédures pour gérer les factures liées à ce budget spécifique. Mme BECK a demandé au Rectorat un modèle de convention. La réponse du Rectorat est que c'est à l'établissement, tête de Cordées, de rédiger cette convention. En 2022, le budget des Cordées s'élevait à 10453 €.

Question de parent d'élève : Le projet Cordées de la réussite compte combien d'établissements ?

Réponse de Mme Beck : 4 établissements (collège Brossolette de Bruz, Lycée Bréquigny, EME (Ecole supérieur des Métiers de l'Environnement) et le collège de Chartres de Bretagne).

Les professeurs qui ont accepté de prendre la mission de référent ont reçu une lettre de mission.



COLLÈGE FONTENAY
35, rue Antoine Châtel B.P 97628
35176 CHARTRES de BRETAGNE
02.99.77.16.00 ce.0351852y@ac-rennes-fr

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION
Du 16 mars 2023**

2022-2023

Séance n°5

COMPTE RENDU DES DÉBATS

RÉSERVÉ A

Mme RIDARD informe que le résultat de gestion est conséquent. Ce résultat positif est principalement dû à la recette des loyers et charges des appartements de fonction loués par conventions d'occupation précaire à des personnels de l'Education Nationale qui s'élève à 31690€ en 2022.

Le service restauration présente également un excédent, c'est rassurant et cela montre que les consignes passées en octobre « Faites simple et pas cher » auprès des responsables en restauration ont été efficaces. L'équipe travaille toujours en circuit court et en BIO mais un peu moins en 2022 pour réduire les dépenses. Mme RIDARD souligne que l'équipe de cuisine tourne bien, c'est un atout pour le collège. Mme RIDARD informe qu'en 2023, le service restauration va connaître une forte diminution des recettes : période de crise économique et de conflit social (3 jours de perte à ce jour pour cause de service fermé). Suite à une demande forte des familles, une grosse remise d'ordre viendra s'ajouter en 2023 pour les élèves qui ne viennent plus après le DNB en fin d'année scolaire.

M. BOSSER alerte sur le montant des créances contentieuses en 2022 : 6739,70€ Il s'agit des créances de demi-pension qui n'ont pas pu être recouvrées par le collège et l'agence comptable, qui sont confiées à un huissier de justice. Une discussion s'engage entre les membres du conseil d'administration autour de la permission donnée au chef d'établissement d'admettre les créances en non-valeur quand l'huissier les déclare irrecevables. Un parent demande pourquoi ne pas avoir engagé de fonds social sur ces créances. M. BOSSER et Mme RIDARD rappellent qu'en l'absence d'assistants sociaux dans les établissements, ce sont les services gestion qui montent les dossiers avec les familles. On se heurte alors à une difficulté : les familles ne veulent pas se justifier auprès des agents de l'état en charge du recouvrement des créances. On ne respecte pas dans ce cas aussi la répartition des rôles entre celui qui instruit, qui paie...

L'éducation nationale est en cours de changement d'outil informatique pour la gestion financière : le 1^{er} janvier 2025 pour le collège de Chartres. M. BOSSER ne souhaite donc pas faire de provisions pour risque malgré le montant élevé des créances non recouvrées.



COLLÈGE FONTENAY
35, rue Antoine Châtel B.P 97628
35176 CHARTRES de BRETAGNE
02.99.77.16.00 ce.0351852y@ac-rennes-fr

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION
Du 16 mars 2023

2022-2023

Séance n°5

COMPTE RENDU DES DÉBATS

RÉSERVÉ A

M.BOSSER informe que le fonds de roulement est de 115 jours de fonctionnement en 2022 mais que le fonds de roulement assuré est de 108 jours.

Vote pour l'arrêt des comptes : *unanimité (Délibération n° 45 : 14 pour, 0 contre, 0 abstention).*

Vote pour la répartition du résultat : *unanimité (Délibération n° 42 : 14 pour, 0 contre, 0 abstention).*

3- Remise d'ordre cantine fin juin, début juillet

Mme Beck explique qu'une modification du règlement intérieur de la demi-pension va être nécessaire sur ce point et sur le point 4 de l'ordre du jour. Elle propose donc de fusionner ces 2 points pour ne procéder qu'à un seul vote. Les membres du CA sont d'accord.

Mme Ridard explique que chaque trimestre est facturé en fonction du nombre de jours dans le trimestre. Ensuite des remises d'ordre sont effectuées en fonction des sorties scolaires ne permettant pas la prise de déjeuner au collège ou encore si le service n'a pu être assuré en cas de grève.

Le 3ème trimestre s'arrête au dernier jour de l'année scolaire fixé par le calendrier du Ministère de l'Éducation Nationale. Cependant les représentants d'élèves ont émis le souhait que le dernier jour facturé soit fixé au dernier jour des épreuves écrites du DNB et que pour les jours restants les élèves qui souhaitent déjeuner achètent un ticket repas au tarif externe. Mme Beck explique que pour cela il faut modifier le règlement intérieur de la demi-pension. Par ailleurs, Mme Beck et Mme Ridard expliquent vouloir permettre aux élèves de CM2, qui viennent au collège dans le cadre de la liaison CM2/6ème, de déjeuner au même tarif que nos élèves et non pas au tarif externe et aussi que leurs professeurs accompagnateurs puissent déjeuner au tarif commensaux 2. Mme Beck explique que pour ce point aussi il faut modifier le règlement intérieur de la demi-pension.

Proposition aux membres présents du CA d'ajouter dans le RI de la demi-pension :



COLLÈGE FONTENAY
35, rue Antoine Châtel B.P 97628
35176 CHARTRES de BRETAGNE
02.99.77.16.00 ce.0351852y@ac-rennes-fr

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION
Du 16 mars 2023**

2022-2023

Séance n°5

COMPTE RENDU DES DÉBATS

RÉSERVÉ A

TITRE 2 : LA TARIFICATION

Article 4- Les élèves

Le tarif externe est également applicable aux élèves de CM2 qui déjeunent au collège dans le cadre de la liaison CM2/6^{ème}. Leurs accompagnateurs sont facturés au tarif 2 des commensaux.

2. Les remises d'ordre

Le 3^{ème} trimestre de la demi-pension s'arrête au dernier jour des épreuves écrites du DNB pour tous les élèves. Pour les jours restants, tous les élèves pourront déjeuner sur inscription au tarif élève externe en vigueur.

Vote à l'unanimité (Délibération n° 40 : 14 pour, 0 contre, 0 abstention).

4- Tarifs cantine pour les élèves de CM2 et les professeurs des écoles

Point traité et fusionné avec le sujet précédent.

5- Admissions en non valeur des créances de DP impayées

Mme Ridard soumet au vote une admission en non-valeur de créances de demi-pension impayées pour un total de 966,67€.

Elle précise que cette ANV concerne 4 débiteurs : 274,56€, 129,78€, 530,63€ et 31,70€.

Vote (Délibération n° 44 : 13 pour, 1 contre, 0 abstention).

6- DBM de prélèvements sur fonds de réserves

III. Vie scolaire et pédagogique

7- Fournitures scolaires année scolaire 2023-2024

 <p>COLLÈGE FONTENAY 35, rue Antoine Châtel B.P 97628 35176 CHARTRES de BRETAGNE 02.99.77.16.00 ce.0351852v@ac-rennes-fr</p> <p>PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION Du 16 mars 2023</p>	<p>2022-2023</p> <p>Séance n°5</p>
---	------------------------------------

<p>COMPTE RENDU DES DÉBATS</p>	<p>RÉSERVÉ A</p>
--------------------------------	------------------

Mme Beck demande aux membres du CA s'ils ont des remarques ou des questions sur la liste de fournitures.

Remarque des parents d'élèves : demander un cahier plus léger en espagnol pour alléger le cartable. Mme Beck explique que l'enseignante d'espagnol utilise le même cahier sur plusieurs années. M. Angebaud apporte des précisions pour la gourde et les lunettes de piscine en EPS.

Vote à l'unanimité (Délibération n° 33 : 14 pour, 0 contre, 0 abstention).

8- Présentation classe CHAAP (Classe à Horaires Aménagés Arts Plastiques), invitée : Mme Ekici, professeure d'arts plastiques

Mme Ekici, professeure d'Arts Plastiques souhaite mettre en place une CHAAP au collège. Pour cela, il faut recueillir l'avis de CA.

Mme Ekici présente les objectifs pédagogiques de l'ouverture d'une CHAAP et explique :

Les élèves concernés auraient 3 heures par semaine d'Arts Plastiques, soit 2 heures de plus par rapport au volume horaire réglementaire.

Le recrutement se ferait sur la bonne conduite et la motivation des élèves. Une démarche de présentation serait organisée auprès des élèves de CM2 pour leur éventuelle inscription. Il y aurait 20 à 25 élèves par niveau.

Mme Ekici ajoute qu'une galerie d'arts pédagogique est en cours d'ouverture dans le foyer calme du collège. Mme Bertin, CPE, précise que cet espace sera partagé avec Mme Ekici et ne sera pas uniquement destiné à des expositions.

L'ouverture de cette CHAAP serait prévue en septembre 2025.

Question des parents d'élèves sur les entrées et sorties de la CHAAP ? Mme Ekici explique que tout est possible s'il y a de la place dans la classe.

Question et remarque de Mme Bertin, CPE : comment les élèves concernés seront-ils répartis dans les classes pour un même niveau ? Il y a déjà des contraintes fortes lors de la conception des emplois du temps à cause des « classes sport ».



COLLÈGE FONTENAY
35, rue Antoine Châtel B.P 97628
35176 CHARTRES de BRETAGNE
02.99.77.16.00 ce.0351852y@ac-rennes-fr

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION
Du 16 mars 2023

2022-2023

Séance n°5

COMPTE RENDU DES DÉBATS

RÉSERVÉ A

Question des parents d'élèves sur le financement des 2h en plus : seront-elles prévues dans la DGH ? Mme Beck répond par la négative et ajoute que ces 2 heures seront à prendre sur les fonds propres.
Question autour de la procédure du déroulement de la création de la CHAAP par un parent d'élève. Mme Beck explique que le premier point est de recueillir l'avis du CA pour ensuite transmettre le dossier à l'Inspection Académique et au Rectorat.

Vote (Délibération n° 39: 7 pour, 0 contre, 7 abstention).

9- Proposition de ventilation de la DGH

Mme Beck présente la ventilation de la DGH et explique qu'elle la soumettra au vote au CA du 29 juin prochain.

Mme Beck explique le retrait de l'heure de technologie en 6^{ème} et que de ce fait le bloc scientifique de 4h passe à 3h en 6^{ème}. Elle explique aussi qu'il y aura une heure attribuée à la consolidation ou l'approfondissement en français et mathématiques en 6^{ème}.

Mme Beck prévoit l'intervention des professeurs de technologie à hauteur de 4h dans la DGH pour intervenir sur l'heure de consolidation ou l'approfondissement en mathématiques.

Mme Beck ajoute avoir obtenu un BMP 4.5h en Lettres afin de réduire la consommation d'HSA en Lettres qui s'élevait à 7HSA.

Mme Pasqué fait remarquer qu'il manque 1h en SVT en 6^{ème}.

L'ordre du jour étant épuisé, Mme Beck lève la séance du CA.

Fin de séance : 21h25